

**Nathalie FRAÏOLI**

( [nathaliefraioli@yahoo.fr](mailto:nathaliefraioli@yahoo.fr) )

## LES TRANSFORMATIONS DE LA FAMILLE

Même si elle reste un pilier de notre société, la famille est comme beaucoup d'autres institutions touchée par de nombreux bouleversements. Depuis les années 70, on assiste à un phénomène de diversification des modèles familiaux, ces changements posent un certain nombre de questions d'interprétations aux chercheurs en sciences humaines.

### 1. Le paysage familial français

La société française a vu son paysage familial se transformer au cours du temps. Pour caractériser ces évolutions, on distingue traditionnellement 3 grands modèles familiaux d'après la classification élaborée par F. LE PLAY au 19<sup>ème</sup> :

- la famille nucléaire : regroupe sous le même toit les parents et les enfants non mariés
- la famille-souche : regroupe sous le même toit plusieurs générations (les parents, un fils marié et ses enfants)
- la famille communautaire : regroupe 3 générations comme dans la famille-souche, mais en plus, tous les fils mariés. C'est donc un modèle familial plus étendu que les 2 autres.

D'après la thèse évolutionniste défendue notamment par Durkheim, la taille des familles se réduirait sous l'influence de l'industrialisation, à tel point que la famille nucléaire aurait progressivement remplacé les familles plus étendues que sont les familles souches et communautaires. Des travaux historiques récents (ex : André BURGUIÈRE, *Histoire de la famille*, 1994) ont montré que cette thèse de la nucléarisation de la famille devait être nuancée : on constate qu'au cours de l'histoire, des modèles familiaux diversifiés ont coexisté.

Par contre, en ce qui concerne la période contemporaine, on constate que la taille des ménages français se réduit depuis les années 60. Aujourd'hui, la taille moyenne des ménages s'élève à 2,4 personnes (1999, RP) contre 3,1 en 1962. C'est pour cette raison que, dans nos représentations, la famille d'aujourd'hui est symbolisée par une famille nucléaire réduite à sa plus simple expression : les parents et 1 ou 2 enfants. Pourtant nous allons voir que ce modèle, dominant dans les années 60-70, est loin d'être la seule configuration familiale actuellement en vigueur.

#### a. Déclin du mariage et progression du divorce

Jusqu'en 1972, la nuptialité française a augmenté, le nombre de mariages atteignant cette année-là le record de 416 500. Le modèle matrimonial se caractérise alors par :

- son intensité
- le jeune âge des conjoints, âge qui n'a cessé de diminuer depuis la fin du 19<sup>ème</sup>. (De 26,6 ans pour les hommes et de 23,7 pour les femmes en 1931) pour atteindre, en 1972, 24,9 et 22,7
- le faible nombre des divorces, resté très stable entre 1950 et 1970 (10,84% des mariages et 11,84)
- un taux de fécondité élevé.

Ce mariage précoce, généralisé au point que seulement 5% des femmes nées vers 1940 resteront finalement célibataires, constitue l'âge d'or de la nuptialité française. Il appartient au passé.

Après 1972, on assiste à des changements importants :

- le déclin du nombre de mariages. (1972 : 416 500 mariages ; 1997 : 297 922) Une diminution de presque de moitié des mariages durant cette période. Et l'augmentation constatée en 2000 (la barre des 300 000 mariages fut franchie et les médias ont tout de suite parlé de « nouvel engouement pour le mariage ») n'a pas résisté puisque le nombre a fléchi à nouveau avec 259 400 mariages en 2004.
- depuis 1974, on assiste à une augmentation de l'âge moyen au mariage. En 1998, l'âge moyen au 1<sup>er</sup> mariage s'élève à 27,7 ans pour les femmes et à 29,8 pour les hommes.
- l'augmentation du nombre de divorces qui a pratiquement triplé en 25 ans, passant de 39 000 en 1972 à 114 000 en 2000.

De nombreux facteurs sont en partie responsables de cette "explosion" des divorces :

- les mariages précoces (unions contractées par les femmes de moins de 20 ans)
- l'absence d'enfants
- l'urbanisation : on divorce plus dans les grandes villes.

Mais fondamentalement, le facteur principal de cette transformation des modèles familiaux est à rechercher dans l'évolution de la condition féminine : l'extension de la période d'études supérieures chez les femmes et celle du salariat féminin vont rendre contradictoires mariage et aspirations des femmes à une autonomie personnelle. Le mariage « traditionnel » servait aux filles à s'installer dans la vie. Il ne leur est plus utile puisqu'elles ont acquis leur autonomie dans la sexualité (contraception), la maternité (loi Weil en 1975 sur l'IVG), le travail. Les femmes mènent aujourd'hui le jeu matrimonial, cohabitent puis choisissent de se marier et de mettre au monde des enfants, plus tard qu'autrefois, de façon à protéger leur avenir professionnel, en différant les naissances.

On a assisté à la démocratisation de l'enseignement, inaugurée par les lois Ferry (1880-81) qui va permettre l'école primaire laïque, gratuite et obligatoire pour tous les enfants et l'ouverture de l'école secondaire d'Etat aux jeunes filles. Ainsi, les années 60 voient l'arrivée massive des enfants des couches moyennes du babyboom à l'Université. Et parallèlement l'affirmation d'un citoyen d'un nouveau genre : la femme. L'augmentation constante du taux d'activité féminin s'accompagne, dans cette génération d'après guerre, de la volonté féminine de concilier la vie maternelle et le travail salarié (en dehors du foyer).

S'opère une modification de la place et du rôle de la femme dans la société.

Ces nouveaux comportements vont se traduire par de nouvelles formes de vie matrimoniale et conjugale.

#### **b. De nouvelles formes de conjugalité apparaissent :**

##### **- Le développement de l'union libre ou de la cohabitation :**

Près d'1 couple sur 6 n'est pas marié : sur 29,6 millions de personnes vivant en couple (14 815 x 2), 4,8 millions ne sont pas mariées. Par conséquent, la proportion des cohabitants, qui s'élevait à peine à 3% de la totalité des couples au début des années 60, a aujourd'hui atteint plus de 16% (16,4). Et la tendance reste à la hausse. L'union libre constitue désormais un mode d'entrée courant dans la vie en couple. Associée à son développement, on observe une forte progression des naissances hors mariage : elles représentaient moins d'une naissance sur 10 jusqu'à la fin des années 70, alors qu'aujourd'hui plus de 300 000 bébés naissent par an de parents non mariés (plus de la moitié des naissances se font désormais hors mariage).

##### **- L'émergence des pacés :**

Avec le Pacs institué par une loi du 15 nov 1999, 2 personnes du même sexe peuvent être officiellement reconnues cohabitants conjugaux. Comme on peut le déduire sur le tableau,

plus de 100 000 Pacs ont été conclus depuis sa création. Différents indices prouvent que ce sont les couples hétérosexuels qui se tournent de plus en plus vers ce contrat. En 2002, 11% des pacés ont rompu leur engagement pour ... se marier, ce qui montre que le Pacs hétérosexuel sert de 1<sup>ère</sup> marche au mariage. En France, en 2005, face aux débats concernant le mariage homosexuel, le gouvernement a élargi les droits des Pacés (il impliquera notamment un « devoir d'assistance ». Le débat n'est pas clos et certains pays (Belgique, Espagne) ont ouvert le mariage aux homosexuels. Et on peut dire que les dernières années du 20<sup>ème</sup> siècle sont marquées par l'émergence de la question du couple homosexuel et de l'homoparentalité.

#### **c. De nouvelles structures familiales s'affirment :**

Variété des formes de la vie familiale, avec notamment :

- l'augmentation du nombre de personnes célibataires depuis les années 70
- l'augmentation du nombre de familles monoparentales (= famille composée d'un parent et d'un ou plusieurs enfants)

La monoparentalité n'est pas un phénomène récent, mais les parents isolés étaient des veufs hier et sont aujourd'hui des divorcés ou des célibataires. En augmentation progressive depuis les années 80, la France comptait 1,2 millions de familles monoparentales en 1990 ; 1 750 000 aujourd'hui (RP 1999). Et dans 85% des cas, le parent dit « isolé » est une femme.

Cependant il existe une grande disparité dans les familles monoparentales (Elisabeth ALGAVA, « les familles monoparentales », *Etudes et résultats*, DREES, fev 2003) et certaines situations sont caractérisées par le cumul des facteurs de vulnérabilité : jeunesse du parent, survenue précoce de l'enfant, pas de vie de couple et absence de soutien financier du père de l'enfant, niveau de qualification faible et chômage ( Gérard NEYRAND et Patricia ROSSI, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Erès, 2004).

Ce profil correspond à celui des bénéficiaires de l'API. Celles-ci passent de l'API au RMI quand la situation de précarité se confirme. Une autre enquête menée en 2005 par Clotilde LEMARCHANT<sup>1</sup> montre également que souvent ces femmes ne peuvent reprendre un emploi (peu gratifiant et peu rémunéré le plus souvent) en raison de l'incompatibilité des conditions de travail et de garde des enfants. Pour d'autres, la monoparentalité n'induit pas nécessairement la fragilité et ne constitue qu'une étape intermédiaire entre 2 couples.

<sup>1</sup> « L'exclusion au féminin : l'exemple du RMI dans le Calvados et en France », in LE CORROLER C. (dir), *Insertions et conditions d'emploi en Basse-Normandie*, Les cahiers de la MRSH, n°40, oct 2004

Irène THÉRY parle de phénomène de « dualisation des destins féminins » contemporains avec d'un côté ces jeunes femmes précarisées, et de l'autre, des femmes en situation de monoparentalité également, mais qui, plus diplômées, occupent un emploi valorisant et peuvent recourir à des aides payées pour la garde de leurs enfants.

En outre, l'approche des phénomènes de précarisation monoparentale (NEYRAND, ROSSI) montrent que si le processus de désaffiliation sociale peut rester limité chez la plupart des mères précarisées c'est, qu'à la différence des pères désaffiliés, le lien mère-enfant surinvesti sert, malgré tout de garde-fou aux risques d'exclusion sociale.

- à la suite de l'augmentation du nombre de divorce, on voit de plus en plus de nouvelles familles se recomposer ; les familles recomposées représentent environ 9,3% des couples avec enfants, et elles constituent désormais un élément à part entière du paysage familial français.

La croissance des foyers monoparentaux constitue l'une des expressions démographiques majeures des mutations familiales évoquées. Son léger décalage avec la remise en cause violente des années 68-70 tient pour une large part au « retard » du droit par rapport à l'évolution des mœurs. Ce n'est qu'en 1975 qu'est (ré)introduit en France le divorce par consentement mutuel, autorisant la montée brutale de la divortialité. Ainsi, l'étude des six derniers recensements (1968 à 1999) montre que l'augmentation du nombre de familles monoparentales n'est nette qu'à partir de 1975. Elles passent de 776 000 cette année là à 1 750 000 en 1999.

La croissance du nombre de femmes élevant seules leurs enfants devient alors doublement préoccupante ; d'une part, par l'exacerbation de la question du père qu'elle révèle, alors que demeure un vide légal quant à la place et au rôle nouveaux du père (Le Camus, 2000) que ne peuvent masquer les injonctions souvent vaines à la coparentalité ; d'autre part, du fait de la précarisation accrue dont souffrent les mères seules. Non seulement l'insertion professionnelle des mères devient plus précaire mais l'accroissement de la monoparentalité semble plus concerner les femmes déjà précarisées. Processus conjoints de *monoparentalisation* et de *précarisation*.

Le nombre d'enfants concernés a bien sûr crû en parallèle. Il a dépassé la proportion de 10% de l'ensemble des enfants de moins de 25 ans dans le courant des années 80.

Si, depuis les années 70, le regard social s'est quelque peu adouci sur un état de fait devenu courant, il demeure marqué par cette tradition moralisatrice et toujours prompte à dénoncer ceux qui s'écartent de la norme familiale.

Certes, l'introduction du terme de *familles monoparentales* dans les désignations officielles en

1981 a participé d'une volonté de déstigmatiser des situations qui devenaient de plus en plus banales. Il regroupe sous un même vocable neutre l'ensemble des situations où un parent élève seul son enfant. Bien que ce terme ne soit pas sans imperfections, car en confondant le foyer et la famille il dénie l'existence du deuxième parent, il témoigne d'un repositionnement du regard social et des pratiques de soutien à l'égard de ces situations, désormais acceptées comme telles. Pourtant bien qu'affaiblie la stigmatisation demeure, l'entreprise de dénonciation s'est déplacée sur les effets supposés de la monoparentalité sur les enfants, qui sont censés découler de la seule situation monoparentale. S'inscrivant dans la tradition des discours plus idéologiques que scientifiques sur les « enfants du divorce », elle a trouvé dans l'évolution sociale contemporaine un double motif de développement : d'une part, la recentration des préoccupations sociales sur les droits et *l'intérêt de l'enfant*, devenu le référent de la justice en matière de divorce ; d'autre part, la précarisation de fractions croissantes de la population et le développement de certains problèmes sociaux (violences urbaines et délits mineurs, incivilité...), inférés à des carences parentales où la monoparentalité est en bonne place.

En effet, un amalgame récurrent est réactivé entre l'augmentation de ces problèmes sociaux et celle des familles monoparentales. Idée que l'on trouvait déjà développée chez un certain nombre de psychiatres ou de psychologues à propos de symptomatologies de l'enfant ou de l'adolescent trop rapidement ramenées à leurs situations d'enfants de parents seuls, alors même que ce type de liaison causaliste bien qu'habituelle n'est pas statistiquement pertinente. Ce qui, bien sûr, ne signifie pas l'absence de souffrance de l'enfant à la séparation de ses parents...

## 2. Quelles interprétations de ces changements ?

D'après tous ces indicateurs sociodémographiques, il est clair que des changements sont en cours. Cependant, le changement n'est pas aussi brutal qu'on pourrait le croire.

Ainsi Irène THÉRY (*Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, 1998) met en valeur que 80% des couples vivent aujourd'hui maritalement, et malgré l'augmentation des divorces, des familles monoparentales et recomposées, la grande majorité des enfants de moins de 18 ans (82%) réside encore avec leurs 2 parents.

D'autres transformations, comme par ex l'apparition d'un âge intermédiaire entre adolescence et âge adulte qui s'explique par l'allongement des études, les difficultés de stabilisation professionnelle des jeunes et le retardement de leur mise en ménage, renvoient bien plus aux mutations socio-économiques, notamment dans les domaines de la formation et de l'emploi.

Par ailleurs, si on peut parler de « crise » de la famille, c'est à condition de préciser que l'on fait référence à la famille traditionnelle (1 couple marié avec 1 ou des enfants), c'est-à-dire au modèle qui a prédominé des années 20 aux années 70 après avoir été le modèle de la famille bourgeoise du 19<sup>ème</sup> siècle. En revanche, si l'on se place dans une perspective de long terme, on constate que la diversité familiale est la règle et que le modèle familial « traditionnel » ne constitue qu'une exception historique.

François DE SINGLY écarte le diagnostic d'une pulvérisation du monde domestique par l'intermédiaire du concept de « famille conjugale ». Si ces indicateurs démographiques peuvent laisser croire à une pulvérisation du monde domestique, la cohabitation et les recompositions des formes familiales manifestent avec éclat **la persistance du modèle de la vie conjugale** (concept durkheimien de « famille conjugale ») dans lequel les sentiments tiennent une place de choix et dans lequel la famille occupe une fonction de soutien identitaire, créant les conditions de l'épanouissement de chacun. Si l'on assiste donc à une diversité des **formes** de vie conjugale, la famille reste un lieu de transmission des valeurs et des normes sociales.

Analyser « la famille » au singulier, lui donnant ainsi un caractère abstrait et intemporel, c'est donner une vision de la famille qui constitue une mystification sociologique. Pour cette raison, à une étude des structures familiales (Talcott Parsons), il faut, selon De Singly, préférer une **étude des relations familiales** : « *La définition de la famille par sa forme ou sa structure, c'est-à-dire par ses éléments 'visibles' les plus simples à décrire statistiquement, risque de faire disparaître cette attention aux relations qui est cependant l'élément le plus important [au plan théorique].* » (in *Sociologie de la famille*, p7).

Pour autant, le sens de ces évolutions marque aussi indéniablement pour l'auteur une **autonomisation de l'individu**, une plus grande indépendance de l'individu par rapport à la famille, qui se manifeste par :

- **une plus grande liberté** dans le choix du conjoint : l'homogamie diminue même si elle reste massive ;
- **une plus grande autonomie** de décision de la part des adolescents et des adultes quant à leur choix de vie (concubinage, mariage, pacs, célibat...);
- **une indépendance plus grande** des femmes au sein de la cellule familiale, not. à l'égard des pères et des maris.

On conclura en disant que les formes familiales n'ont cessé de se transformer au cours du temps, et on a de bonnes raisons de croire que cela continuera sans que cela ne remette en cause le fait qu'il s'agit d'une des institutions de base de la société.

Contrairement à ce qu'annoncent un peu rapidement certains commentateurs de la Modernité, les diverses façons de vivre autrement en famille que manifestent le développement des foyers monoparentaux, des adoptions, des recompositions familiales, des placements familiaux ne remettent pas en question l'existence d'un modèle unique de structure familiale, mais explicitent plutôt la difficulté croissante à mettre en œuvre ce modèle : celui du couple hétérosexuel fondé sur l'attrance amoureuse et élevant ses enfants. Elles ne font qu'exprimer la contradiction exacerbée par l'hypermodernité entre la promotion de l'individu, son indépendance et sa réalisation personnelle comme objectif social généralisé, et la valorisation de la famille conjugale, où l'enfant est devenu l'expression non seulement d'un projet partagé mais aussi un moyen de réalisation de soi, au-delà de ce que peut l'être le partenaire amoureux, toujours susceptible de décevoir. Monoparentalités, recompositions, placements familiaux ne sont jamais que l'expression des contradictions dont l'idéalisation de la famille conjugale et du couple duo (THERY, 2000) est porteuse.

A quoi avons-nous assisté qui a profondément bouleversé nos modes de vie et nos relations familiales ?

Reconfiguration de la famille en quelques mots : nucléarisation de la famille, mobilité accrue, effondrement du patriarcat, travail salarié féminin, désinstitutionnalisation du mariage et montée de l'union libre, séparations conjugales, accroissement de l'espérance et de la qualité de vie... le monde n'est plus le même mais il continue de changer, et les remous et les incertitudes que connaissent les relations privées – et singulièrement les relations parentales qui en subissent les contre-coups – montrent que le passage en cours d'une configuration anthropologique et de son ordre symbolique à une autre ne s'effectue pas sans bouleversements. Nous sommes « au milieu du gué », dans une phase de transition, et cette transition ne peut être que productrice de nouveaux questionnements...